

## SEANCE DU 6 MARS 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, vendredi 6 mars 2026 à 19 h 30 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14  
**Nombre de conseillers présents** : 13  
**Nombre de pouvoirs** : 1

NOM – Prénom	Présents	Absents	Procuration donnée à
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine – 1 <sup>er</sup> adjoint	X		
FRETIGNY Hervé – 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
TISSOT Edith – 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
LEVACHER Arnaud – 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
ANDRÉ Amélie		X	LEVACHER Arnaud
ERNULT Charles	X		
FOUTREL CARON Anne	X		
LEFEBVRE Wandrille	X		
MALLET Dominique	X		
MERCIER Stéphane	X		
PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth	X		
TALBOT Didier	X		

Le quorum est constaté. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et nomme Stéphane MERCIER secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2026**

#### **2 - Affaires sociales**

- Location d'une borne photos pour le repas de printemps du 29 mars (**délibération**).
- Point sur les bons d'achat de Noël.
- Sortie pour tous du 13 avril à la fromagerie Graindorge et à la distillerie du Père Magloire : coût par personne = 44€ (**délibération**).
- Sortie pour tous au parc éolien de Fécamp (11 juin) : coût par personne = 35€ (**délibération**).
- Informations diverses.

#### **3 - Vie Associative**

- Recrutement d'un animateur stagiaire pour l'accueil de loisirs d'avril (**délibération**).
- Compte rendu du conseil municipal des jeunes du 6 mars 2026.
- Information sur le devenir de l'Association Familiale de Pissy-Pôville.
- Demande de salle le 7 novembre 2026 pour un concert (**délibération**).

#### **4 - Affaires Scolaires**

- Diminution du temps de travail de deux postes d'agent de maîtrise principal (**délibération**) :
  - suppression du poste à 31,50/35<sup>ème</sup> et création du poste à 29/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026
  - suppression du poste à 29/35<sup>ème</sup> et création du poste à 28,50/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026
- Projet d'école = demande de participation de la commune pour fresque murale par un artiste peintre dans le cadre du projet conte (**délibération**).

#### **5 – Commission Travaux-Voirie**

- Demande de subvention auprès du Département :  
Plateau surélevé route du Bois Ricard (intersection chemin du stade/rue de l'école) (**délibération**).
- Salle de sport = compte rendu de la réunion du 12 février avec l'expert judiciaire.
- Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts = Bj Services – lotissements Le Vivier et Clos des Noisetiers (**délibération**).

#### **6 – Adoption du Compte Financier Unique 2025 (délibération).**

#### **7 – CCICV**

- Consultation officielle pour avis sur le projet arrêté du PLUi 51 (**délibération**).
- Procès verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2026.

#### **8 – SMBVAS**

- Compte-rendu du comité syndical du 4 décembre 2025.

## 9 – Questions diverses

- Echangeur A150/A151, information
- Information sur l'interdiction des Poids lourds en transit sur la RD47 (Route de la mairie).
- Remerciements de l'AFPP pour subvention
- LNPN, information

## 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 23 janvier 2026 qui a été adressé à chaque élu.

Il n'y en a pas. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

## 2 - Affaires sociales

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise Wheelies pour la location d'une borne photos pour le repas de printemps. Le devis s'élève à 260,10 € TTC pour le tirage de 200 photos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise Wheelies pour la location d'une borne photos de 260,10 € TTC. **(délibération n°8)**

Catherine BANCE précise qu'elle avait suggéré de proposer un apéritif à l'hydromel et qu'une habitante avait évoqué un apéritif à base d'hypocras, mais elle préfère un apéritif classique afin que cela convienne à un maximum de personnes.

Elle rappelle qu'Arnaud LEVACHER, Jacqueline ACHER, Hervé FRÉTIGNY, Elizabeth PUECH d'ALISSAC, Edith TISSOT et Monsieur et Madame LANDREAU aideront au service lors du repas du 29 mars.

Arrivée de Wandrille LEFEBVRE à 19 h 45.

Catherine BANCE fait un point sur les bons d'achat de Noël 2025. Il y avait 48 personnes seules et 67 couples sur la commune. 293 bons ont été honorés (46 personnes seules et 67 couples).

La boulangerie a réceptionné 122 bons, la ferme du pays 85 bons, la ferme du vieux puits 68 bons, le panier de la Ferrière 5 bons et le domaine du Quesnay 5 bons. 8 bons n'ont pas été utilisés.

Didier TALBOT précise qu'il serait bien qu'une date de fin de validité soit indiquée sur les bons. Catherine BANCE lui répond que c'est déjà le cas. La date de fin de validité était le 31 janvier 2026 et c'était inscrit sur les bons.

La commune organise une sortie pour tous, avec visite de la fromagerie Graindorge et de la distillerie du père Magloire dans le Calvados, lundi 13 avril 2026 pour un coût de 44 € pour les adultes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

-de fixer le prix de la sortie à 44€ par adulte.

-d'encaisser les sommes versées par les participants. **(délibération n°9)**

La commune souhaitait organiser une sortie pour tous jeudi 11 juin 2026 au parc éolien de Fécamp avec une visite du musée de la pêche et un repas. Le prix total était de 99 € par personne. Catherine BANCE estime que ce montant est trop élevé. Aussi, elle propose uniquement la visite du parc éolien à Fécamp pour un coût de 35 € par adulte.

Il n'y a pas de tarif groupe, le départ aurait lieu vers midi avec le car communal.

Aussi, il faudrait demander à la mairie de Saint Jean du Cardonnay si son car pourrait effectuer le ramassage des élèves Pissy-Pôvillais le soir. Monsieur le maire demandera au nouveau maire après les prochaines élections municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

-de fixer le prix de la sortie à 35 € par adulte.

-d'encaisser les sommes versées par les participants. **(délibération n°10)**

Le rapporteur rappelle qu'une sortie pour les jeunes de la 6<sup>ème</sup> à la terminale était prévue le 7 mars au Perche Elite Tour. Aucune inscription n'a été reçue en mairie. La sortie a donc été annulée.

Catherine BANCE envisage une randonnée pour octobre rose, hors de la commune. Ce point sera évoqué après les élections municipales.

### **3 - Vie Associative**

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un animateur stagiaire supplémentaire pour compléter l'équipe d'encadrement lors de la session de l'accueil de loisirs extrascolaire d'avril 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** de recruter un animateur stagiaire pour encadrer les enfants lors de la session de l'accueil de loisirs extrascolaire d'avril 2026. **(délibération n°11)**

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) s'est réuni ce jour en présence des quatre adjoints, le Maire étant retenu à l'assemblée générale du collectif « LNPN oui mais pas à n'importe quel prix » à Saint Jean du Cardonnay à 18 h.

Le rapporteur informe le conseil municipal que les enfants en fin d'année 2025 ont distribué 21 cartes de vœux à des personnes âgées isolées de la commune. Les enfants ont reçu trois remerciements et ont été touchés par cette attention.

Les jeunes élus ont plusieurs projets :

-Ils souhaitent mettre en place une boîte à livres. Ils ont choisi un modèle en bois. Il a été suggéré de l'installer contre le mur de la salle AFPP car elle serait abritée avec le retour de toit. Arnaud LEVACHER précise qu'il pourrait y avoir un risque d'incendie du fait que la boîte soit en bois et qu'elle soit adossée au mur de la salle. La bibliothèque est d'accord pour fournir quelques livres.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC précise que les élèves de classe SEGPA pourraient être sollicités pour la construction d'une boîte. Hervé FRÉTIGNY répond que les élèves souhaiteraient qu'elle soit installée avant le printemps car certains vont partir au collège et donc quitter le CMJ. Le conseil municipal est favorable à l'installation d'une boîte à livres, l'emplacement reste à définir.

-L'organisation d'une rencontre intergénérationnelle avec les aînés de la commune est prévue mercredi 29 avril. Le CMJ a rencontré le président du club des cheveux d'argent Monsieur Alain DEROBECQ. Comme l'an dernier chacun apportera son repas, la commune offrira l'apéritif. Cette manifestation est ouverte aux élèves des classes de Madame GINFRAY et Monsieur LEFESVRE.

-La réalisation d'un rallye en juin est prévue pour le ramassage des déchets sur la commune.

Hervé FRÉTIGNY informe les conseillers municipaux qu'il a reçu, le 3 février, la présidente de l'AFPP qui en avait fait la demande, en présence de Monsieur le Maire. Elle leur a fait part de sa décision de démissionner de la présidence de l'association en juin prochain ainsi qu'une partie des membres du conseil d'administration. Monsieur le Maire et lui-même l'ont remerciée pour ses années de bénévolat. Un article est paru dans la feuille info de février pour la recherche de remplaçants. Hervé FRÉTIGNY précise que les membres de la commission info ont modifié l'article en précisant que les démissionnaires ont aux alentours de 80 ans afin de sensibiliser la population et que de nouvelles personnes s'investissent. Un membre de l'AFPP a transmis un mail au sujet de la modification de l'article ; ils se sont rencontrés afin d'expliquer le sens de la démarche de la commission info.

Le rapporteur précise que l'association Pissy Culture, lors de la réunion calendrier a réservé la date du 7 novembre pour un concert dans les salles communales. Par manque de bénévoles, Pissy Culture ne pourra pas organiser cette manifestation. Aussi Frédéric FUGEN, Président, propose que le concert soit organisé par l'association la Crème Anglaise. Catherine BANCE demande si les entrées seront gratuites ou payantes et dans ce cas, à qui seront versées les recettes. Arnaud LEVACHER demande si Pissy Culture est d'accord sur ce changement. Stéphane MERCIER répond que Frédéric FUGEN a cherché une solution pour maintenir le concert et que Pissy Culture est favorable à ne pas organiser son concert. Hervé FRÉTIGNY précise qu'il ne sait pas si le concert sera payant, il va demander à Frédéric FUGEN. La délibération sera prise en fonction du fait de la gratuité ou non du concert.

Par ailleurs, le rapporteur précise que le professeur du NORK, Monsieur Yann LANGLOIS a, lors de la réunion calendrier, bloqué une date de réservation de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY le 22 août pour une activité du NORK alors qu'il s'agirait d'une activité personnelle car cela concerne la remise officielle de la ceinture noire à son fils.

Le rapporteur lui a donc transmis les tarifs pour les particuliers. Monsieur LANGLOIS est professeur depuis plus de vingt ans sur la commune, a été bénévole lors d'activités de Pissy Culture et à l'école et souhaiterait bénéficier de la salle gratuitement.

Elizabeth PUECH précise que cette manifestation met en avant la commune et que cela concerne un jeune formé sur Pissy-Pôville.

Arnaud LEVACHER demande s'il s'agit vraiment d'une remise officielle de ceinture.

Anne FOUTREL souligne que des habitants ne trouvent pas normal que la salle soit mise à disposition gratuitement à une personne qui ne fait plus partie de l'AFPP afin d'organiser des répétitions musicales et qu'elle n'était pas informée. Arnaud LEVACHER lui répond que la décision a été prise lors d'une précédente réunion de conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 3 abstentions (Catherine BANCE, Edith TISSOT, Wandrille LEFEBVRE) **ACCEPTE** de mettre à disposition

gratuitement la salle Jean-Claude FRÉTIGNY le 22 août à Monsieur LANGLOIS.  
**(délibération n°12)**

Monsieur le Maire fait part du remerciement de Madame GILLÉ pour la subvention versée par la commune aux adhérents de l'AFPP jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette aide permettra le remplacement d'instruments de musique et l'achat de nouveau matériel.

#### **4 - Affaires Scolaires**

Le rapporteur informe que suite à des suppressions d'attribution de tâches à deux agents de maîtrise principal de l'école qui exercent les fonctions d'ATSEM, il est nécessaire de recalculer le temps de travail, ce qui en génère une diminution pour ces deux agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, les changements de temps travaillé hebdomadaire des deux postes agents de maîtrise principal qui exercent les fonctions d'ATSEM sont les suivants :

- suppression du temps de travail à 31,50/35<sup>ème</sup> et création du temps de travail à 29/35<sup>ème</sup>.
- suppression du temps de travail à 29/35<sup>ème</sup> et création du temps de travail à 28,50/35<sup>ème</sup>.

**(délibération n°13).**

Le thème du projet d'école est les contes. Le directeur a fait part de l'intervention d'un artiste peintre pour la réalisation de fresques. Le coût est de 2 800 € et l'école souhaiterait une participation financière de la commune. Le rapporteur rappelle la délibération n°3/2024 par laquelle il a été décidé d'établir un budget de 3 000 € maximum pour l'école et par an pour les projets forts et exceptionnels (exemple : classe de neige = 12 € /par élève/par nuitée après validation du projet par le conseil municipal).

Le rapporteur rappelle que la commune s'est engagée à prendre en charge la location du deuxième car lors de la sortie pour toutes les classes de fin d'année scolaire en juillet 2026 à Versailles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DÉCIDE** de participer à hauteur de 3 000 € au total pour la sortie à Versailles et la réalisation des fresques. **(délibération n°14).**

Edith TISSOT précise que le prochain conseil d'école aura lieu mardi 10 mars et qu'un projet de PPMS unifié a été transmis par l'inspection académique. Elle ne fera plus partie du conseil municipal suite aux prochaines élections municipales, aussi il faudra indiquer un nouveau référent pour le périscolaire.

Concernant les travaux, des devis ont été demandés pour l'installation de patères à l'école.

Trois entreprises ont été contactées pour l'installation d'un jeu dans la cour de l'école primaire. Pour l'instant seul le devis de l'entreprise MANUTAN a été réceptionné. Il s'élève à 35 835 € TTC et comprend un jeu pour 18 enfants, le sol et la pose.

Le rapporteur informe le conseil municipal du changement de fournisseur pour les produits d'entretien. Le commercial a présenté au personnel communal le matériel, les produits et a donné des conseils ergonomiques. Il a notamment proposé un générateur permettant de transformer l'eau du robinet en eau ozonée afin d'éviter les produits ménagers. Le personnel est favorable afin d'éviter l'utilisation de produits chimiques. Elle précise qu'il n'est plus nécessaire de désinfecter les locaux. L'acquisition de ce matériel a un coût de 1 401 € HT soit

1 681,44 € TTC. Elizabeth PUECH d'ALISSAC demande comment savoir si cette solution est efficace. Wandrille LEFEBVRE indique qu'il peut y avoir des risques liés à l'asthme.

## **5 - Travaux-Voirie**

Arnaud LEVACHER fait part des travaux réalisés récemment. Le changement des fenêtres de l'école deuxième tranche a été réalisé pendant les vacances de février. Le chantier est presque terminé, il reste les finitions extérieures.

La dernière salle de classe a été repeinte et des dalles lumineuses en led ont été installées ce qui a diminué le nombre de points lumineux.

L'ancien bureau des adjoints a été transformé en pièce de stockage des archives.

L'élagage sur la commune a été effectué ainsi que le nettoyage des bordures de la piste cyclable et la tonte des pelouses a repris. Le car est allé en réparation.

Le gravillonnage du cimetière est en cours.

Le rapporteur demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour un plateau surélevé route du Bois Ricard à l'intersection de la rue de l'école et du chemin du stade.

Le devis de l'entreprise DR s'élève à 107 080 € HT soit 128 496 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**-PREND** acte de l'estimation du montant des travaux qui s'élève à 107 080 € HT soit 128 496 € TTC.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour un plateau surélevé route du Bois Ricard. (**délibération n°15**).

Le rapporteur fait un compte rendu de la réunion du 12 février avec l'expert judiciaire et tous les intervenants concernant la salle multisport. L'expert demande l'appui d'un géomètre expert. Il a trois mois pour rendre son rapport. La commune doit prendre en charge l'étalement des murs. Faut-il acheter ceux en place ou en louer ?

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de BJS service pour l'entretien du Clos des Noisetiers et du lotissement du Vivier pour un montant de 6 150 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de reconduire le contrat pour l'année 2026. (**délibération n°16**).

Monsieur le Maire et Arnaud LEVACHER font part de la réunion tenue ce jour avec la direction des routes concernant la demande d'interdiction de traversée des camions en transit dans la commune.

La direction des routes n'est pas opposée à ce projet qui suppose le remaniement de panneaux de signalisation depuis l'autoroute. Le montant de la fourniture des panneaux s'élève à 10 443 € HT et la pose à 4 160 € HT. Ces dépenses sont à la charge de la commune.

Les panneaux de police ainsi que 4 panneaux sont subventionnables.

Une convention va être établie par la direction des routes et sera présentée lors d'une prochaine réunion de conseil municipal pour une mise en place dans un délai de trois à quatre mois.

Le rapporteur informe le conseil municipal que le comité des fêtes, à la demande d'Arnaud LEVACHER, a fait une proposition d'éclairage sur la mairie pour octobre rose. Elle sera étudiée en commission travaux.

## **6 – Adoption du Compte Financier Unique 2025**

Le CFU est clôturé avec les résultats ci-après :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 071 752,46 €
Recettes	1 278 371,00 €

  

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	514 732,29 €
Recettes	464 352,61 €

Le conseil municipal :

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Considérant la régularité des écritures.  
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

- Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et cédé la présidence de la séance à Jacqueline ACHER, doyenne des membres du conseil municipal, déclare que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'**ADOpte** à l'unanimité.  
**(délibération n°17)**

## **7 – CCICV**

Consultation officielle pour avis sur le projet arrêté du PLUi 51 :

Monsieur le Maire expose que la présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi 51) de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin arrêté par délibération n°2026-01-26-010 du Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2026.

Le PLUi 51 est à la fois un document prospectif pour les communes et le territoire concerné, et un document réglementaire définissant un cadre (les règles) pour les autorisations liées au droit des sols. Il détermine à l'horizon d'une dizaine d'années les objectifs de développement

pour le territoire en matière d'habitat mais aussi d'environnement, de préservation de la biodiversité, de l'économie, de paysages, d'équipements, ...

La procédure d'élaboration du PLUi 51 a atteint le stade de l'arrêt et, en application des articles L.153-15 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté en Conseil Communautaire est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes. Cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt. En l'absence d'avis, celui-ci est réputé favorable.

Une fois la phase de consultation des communes et des Personnes Publiques Associées (PPA) terminée, le Président de la Communauté de Communes soumettra le projet à Enquête Publique.

### **Délibération :**

#### **Vu**

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-15 à L.153-18 ;
- ✓ Vu la délibération n°2022-06-27-049 du 27 juin 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dit « PLUi 51 », précisant les objectifs poursuivis et validant les modalités de concertation ;
- ✓ la délibération n°2025-10-14-112 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en date du 14 octobre 2025, attestant de la tenue d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- ✓ la délibération n°2026-01-26-010 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en date du 26 janvier 2026 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal à 51 communes et tirant le bilan de la concertation ;
- ✓ la notification du projet de PLUi 51 transmise aux communes ;
- ✓ le dossier arrêté et notamment les pièces suivantes : règlement écrit, plans de zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation.

#### **Considérant**

- ✓ que la Commune de Pissy-Pôville est consultée au titre de l'Article L.153-15 du Code de l'Urbanisme dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi 51 ;
- ✓ que le projet de PLUi 51 arrêté fixe les orientations d'aménagement et de programmation et les règles d'urbanisme applicables sur le territoire communal ;
- ✓ qu'il appartient désormais au Conseil Municipal d'émettre un avis motivé sur ces dispositions.

#### **Le Conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi 51 arrêté par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;

- Le présent avis, une fois enregistré en Préfecture, sera transmis à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et sera joint au dossier de PLUi 51 soumis à Enquête Publique, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

La présente délibération sera transmise en Préfecture ainsi qu'à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. (**délibération n°18**).

Le procès verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2026 n'appelle pas d'observation.

## **8 – SMBVAS**

Le compte-rendu du comité syndical du 4 décembre 2025 n'appelle pas d'observation.

## **9 – Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur Guillaume COUTEY reçu le 5 février, qui avait été transmis à chaque conseiller municipal, concernant l'échangeur de l'autoroute A 150/A 151. Ce courrier précise que la DIRNO a engagé les premières études de tracé et qu'elle doit désormais conduire plusieurs diagnostics géotechniques.

Monsieur le Maire a assisté ce jour à une réunion concernant la LNPN, un calendrier se remet en place. La demande du collectif pour le prolongement du tunnel jusqu'à Barentin est inscrite.

Il fait part du courrier de Monsieur Gérard LESEUL suite à sa rencontre du 8 janvier dernier avec plusieurs élus, concernant son intervention auprès des services préfectoraux pour la nomination d'un expert au sujet de la salle multisport.

Il fait part d'un don de 200 € d'un habitant suite à la mise à disposition par la commune de pierres tombales désaffectées.

Il fait part d'un mail de la chargée de mission accès aux soins et services auprès du Département concernant le projet de la maison médicale. Elle est en contact avec le docteur GERBRON de Malaunay afin de lui faire part du projet de maison médicale.

Stéphane MERCIER fait part du mécontentement du docteur WATTIEZ du fait que certains de ses patients recherchent un autre médecin. Monsieur le Maire lui répond qu'il avait informé le docteur WATTIEZ avant de lancer le projet de maison médicale de la commune.

Hervé FRÉTIGNY précise qu'il a contacté Frédéric FUGEN pendant la réunion de conseil, celui-ci va interroger le conseil d'administration afin de savoir si le concert sera gratuit ou payant.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC fait part de la remarque d'un habitant de Frévaux pour signaler que l'écoulement d'eau qui vient du chemin des écoliers est bouché. Monsieur le Maire lui répond que le personnel du service technique va déboucher la canalisation.

Arnaud LEVACHER précise que le couvreur a constaté des malfaçons sur le faitage du toit de l'église. L'entreprise a transmis un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

## FEUILLET DE CLÔTURE

### RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

<b>08</b>	Location d'une borne photos pour le repas de printemps du 29 mars
<b>09</b>	Sortie pour tous du 13 avril à la fromagerie Graindorge et à la distillerie du Père Magloire
<b>10</b>	Sortie pour tous du 11 juin au parc éolien de Fécamp
<b>11</b>	Recrutement d'un animateur stagiaire pour l'accueil de loisirs d'avril
<b>12</b>	Prêt de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY à Monsieur Yann LANGLOIS
<b>13</b>	Diminution du temps de travail de deux postes d'agent de maîtrise principal
<b>14</b>	Demande de participation de la commune pour fresque murale par un artiste peintre dans le cadre du projet conte
<b>15</b>	Demande de subvention auprès du Département :plateau surélevé route du Bois Ricard
<b>16</b>	Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts BJ Services : lotissements Le Vivier et le Clos des Noisetiers
<b>17</b>	Adoption du Compte Financier Unique 2025
<b>18</b>	Consultation officielle pour avis sur le projet arrêté du PLUi 51

Le Maire

Le secrétaire de séance